

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 1

OBJET : Dispositif Cœur de Ville – Demande de subvention au titre du financement du poste de directeur de projet

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 décembre 2019

Par délibération du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé d'une part son intégration au dispositif Cœur de Ville suite à la sélection de la Commune de Riom et autorisé d'autre part le Maire à signer la convention pluriannuelle de programmation en découlant.

Afin d'animer et de piloter ce dispositif, un directeur de projet a été sélectionné, il s'agit de M. Arnaud VERGNE.

Dans le cadre du présent dispositif et afin d'aider à son animation, l'Etat finance jusqu'à 50% des dépenses liées aux coûts salariaux de ce directeur de projet (50% dans la limite d'une dépense annuelle subventionnable de 80 000 €).

Afin de profiter de ce dispositif, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter ce financement, étant entendu que la dépense subventionnable pour la Commune devrait s'élever à environ 56 000 € par an.

Plan de financement annuel :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Salaires et charges	56 000 €	Etat	28 000 €
		Ville de Riom	28 000 €
Total	56 000 €	Total	56 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Etat, mais également de tout autre financeur éventuel, une aide au financement du poste de directeur de projet Cœur de Ville,
- signer tout document découlant de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.**

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL